

Compte-rendu des élus de la liste « Pour une Alternative à l'EPEX » de la CFVU du 27 janvier 2022

La séance a débuté par une introduction du Président de l'Université Régis Bordet qui a informé les élus que la direction travaille sur un projet de « transformation » des formations du premier cycle qui sera déposé dans le cadre de l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » [1].

1) Désignation des personnalités extérieures

Conformément aux statuts antidémocratiques de l'EPEX, 6 personnes étaient proposées au vote pour 6 élus par la direction de l'établissement.

Les élus de la liste « Pour une Alternatives à l'EPEX » et les élus étudiants syndiqués ont dénoncé ce mode de fonctionnement, et le fait que nous devions voter pour la liste globale (et non candidat par candidat).

Nous avons donc choisi de voter contre l'ensemble de la liste, non par rapport à tel ou tel personnalité, mais pour une raison de principe démocratique.

Nous avons également critiqué le choix d'une des personnalités, dont la structure qu'elle représente avec comme partenaires entre autres des entreprises et fondations. Son activité d'aide à l'orientation, basée sur le mentorat par des entreprises des premiers de cordée de jeunes de milieux populaires, entre, pour nous, en concurrence avec les services d'orientation des établissements de l'éducation nationale ou du supérieur (SUAIO) dont la baisse des moyens et des emplois empêche ces derniers à assurer correctement leurs missions d'orientation et d'information sur les filières. Nous avons appris que cette structure, association d'intérêt générale, focalisée sur l'acquisition de compétences transversales, sera partie prenante dans l'élaboration du projet de « transformation » des formations de premier cycle cité plus haut.

Résultat du vote : 10 pour, 10 contre, 3 absentions. La vice-présidente « Formation », que les statuts de l'EPEX autorisent à voter, a alors donné *in extremis* une majorité pour la liste de personnalités présentées. Il s'agit là d'une autre nouveauté « démocratique » des statuts de l'EPEX...

2) Présentation des VP

Après un tour de table, nous sommes intervenus pour demander que la totalité des documents préparatoires soient disponibles sur l'ENT pour l'ensemble des collègues, et non uniquement pour les membres élus des conseils et du Comité de Direction.

Les VP présents n'y semblent pas hostiles, mais devront en discuter en Comité de Direction (CODIR).

3) Examens de substitution (point d'information)

Nous sommes intervenus :

- pour poser le problème de l'égalité de traitement entre étudiants (possibilité d'une session de substitution ou non selon la date des examens avant ou après les vacances de Noël, selon la maladie, sur le fait que l'examen de substitution ne soit pas pris en compte pour les concours de santé...);
- sur les risques de recours juridiques ;
- sur la surcharge de travail occasionné pour les enseignants et les BIATSS ;
- sur la non légalité pour les responsables de formation de vérifier les justificatifs d'absence pour sélectionner les étudiants autorisés à participer ou non à la session de substitution ;
- sur la différence de traitement des étudiants suivant les facultés ayant plus d'autonomie de par

les statuts de l'EPEX.

Notons que les décisions du CODIR ont donné lieu à l'arrêté pris par le Président sur les modalités de la session de substitution sans avoir organisé un CFVU extraordinaire pour valider ou pas les décisions prises. Un autre recul de démocratie imposé par les statuts de l'EPEX.

Après quelques échanges sur la possibilité de voter des motions en CFVU, nous avons soutenu une motion du VP étudiant (UNEF) demandant que le délai de 72h pour s'inscrire à une session de substitution, délai prévu dans le règlement des études, soit élargi.

Résultat du vote (sur la motion) : 26 pour, 1 abstention.

4) Règlement FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Nous avons voté en faveur du règlement de la commission FSDIE (accepté à l'unanimité), après adoption des amendements déposés par :

* le syndicat étudiant Solidaires :

- retrait de "la contribution au rayonnement de l'Université" dans les critères d'attribution ;
- ajout de la lutte contre tout type de discrimination dans la même liste des critères en plus de ceux sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les addictions ;

* la Vice-présidente vie de campus : les projets acceptés en commission, et ne présentant pas de problème, seront directement soumis à la signature du Président.

Nous avons également déposé un amendement, accepté à l'unanimité, demandant qu'un seul des critères d'attribution pour le financement d'un projet soit pris en compte (et non une liste cumulative).

5) Élection des membres étudiants de la commission FSDIE

Ont été élus deux étudiants syndiqués et 2 étudiants associatifs.

En questions diverses, nous avons informé la VP en charge de la Formation des pratiques de certaines composantes de basculer temporairement une partie des enseignements en ligne faute de locaux pour assurer les examens. Nous avons indiqué que cette situation n'était pas acceptable.

[1] <https://anr.fr/fileadmin/aap/2021/aap-ia-ExcellecEsv2-2021.pdf>